

REUNION DE CONSEIL DU 9 FEVRIER 2021

Le Maire de Pamplie certifie avoir adressé à chaque conseiller le quatre janvier deux mil vingt et un, une convocation pour ladite séance.

L'an deux mil vingt et un, le neuf février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pamplie, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick PÉTORIN, Maire.

Présents : Messieurs : FREJOU Julien, GÉLIBERT-LICOINE Vincent, GUILBOT Alain, LIMOGES Nicolas, PÉTORIN Patrick, TALLON Pascal, LIMOGES Muriel, RICHARD Sandrine,

Excusées/Pouvoir : RAYMOND Christian pouvoir à GUILBOT Alain

Secrétaire de séance : FREJOU Julien

Ordre du jour :

- **Ventelys**
- **Arrêté de mise en sécurité (maison des anglais)**
- **Devis logiciel état civil**
- **Questions diverses**

• Ventelys

Suite du projet des éoliennes.

Une demande d'autorisation à la préfecture va être déposée le 22 février 2021.

Le revenu annuel que touchera la commune sera d'un montant de 50 000€/an plus 16400€/an, cela ferait un total de 69100€ par an.

Ventelys tiendra une permanence à la mairie les jours suivants :

- Mardi 2 mars : 9h-12h et 14h-17h
- Mercredi 3 mars : 14h-17h et 18h-20h (sous réserve)

Les riverains seront informés de cette permanence par courrier, un numéro sera indiqué et pourront prendre rendez-vous.

• arrêté de mise en sécurité

Un mur menaçant de s'effondrer du côté route ainsi que dans le jardin d'une personne. Une demande d'arrêté va être mise en place, cet arrêté sera également envoyé aux anglais.

Voir par la suite, quelle action sera mise en place.

• devis logiciel état civil

Délibération 05/09/02/2021

Monsieur le Maire relate à l'assemblée que nous avons reçu le devis pour le logiciel état civil.

- La création des actes d'état civil, (naissance, mariage, décès)
- La tenue de ces actes par l'apposition de mention
- La production de documents pour les tiers
- La tenue des registres et des tables composés d'actes
- La fourniture d'extrait ou de copie d'actes
- La dématérialisation des données des actes pour transmission

Toutes ces fonctionnalités s'appuient sur une réglementation IGREC et des textes de loi y afférents. Le logiciel propose aux utilisateurs, une assistance à toutes ces tâches en y incluant tous les contrôles nécessaires à un suivi réglementaire.

Le montant du devis s'élève à 367,20€ TTC

Après délibération le conseil vote pour 11 voix

• **questions diverses**

Une demande de subvention de la MFR de Secondigny et Bressuire a été faite, la demande a été refusé.

Monsieur le Maire informe que Madame Colamaria et Madame Savineau ont quittées les lieux, elles nous ont redonner les clés, il manque deux clés.

Pour les 1000 chantiers, nous sommes toujours en attente d'une réponse, aucuns travaux ne serait fait avant d'avoir une réponse.

Les arbres ont été plantés chez Monsieur SAINTOT.

Monsieur PELLETIER, nous a envoyé le devis pour les routes, le montant s'élève à 436 000€, la commune ne peut effectuer ses travaux dans l'immédiat, Monsieur PELLETIER suggère de faire une demande pour que la route devienne départementale.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président

Mr PÉTORIN

Le secrétaire

Mr FREJOU

Les membres

Mme BOIZUMEAU

Mme LIMOGES

Mme RICHARD

Mr. FOUET

Mr LIMOGES

Mr. GELIBERT

Mr. GUILBOT

Mr. RAYMOND
excusé

Mr. TALLON

Prochaine réunion le :

- Lundi 8 mars à 20h30